



CENTRE HOSPITALIER ARIEGE COUSERANS  
BP 60111 – 09201 SAINT-GIRONS CEDEX

## DECISION N° 165-2022

**Portant délégation en faveur de Madame Catherine HARDY,  
Coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers,  
de rééducation et médicotechniques,  
et chargée des relations avec les usagers,  
de la qualité et de la gestion des risques**

**La Directrice par intérim du Centre Hospitalier Ariège Couserans  
et de l'Établissement Public Médico-Social « La Vergnière »**

- Vu la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » du 21 juillet 2009,
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,
- Vu le Code de la Santé Publique, et plus particulièrement les articles L 6143-7, L6145-16, R6143-38, R 6145-70, et D 6143-33 à 6143-35,
- Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu l'organigramme en vigueur au 29 décembre 2022,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie du 16 décembre 2022 désignant Madame Marie DUNYACH, Directrice d'Hôpital, en tant que Directrice par intérim du Centre Hospitalier Ariège Couserans et de l'Établissement Public Médico-Social « La Vergnière » à compter du 29 décembre 2022,

### **DECIDE**

#### **Article 1**

Délégation de signature est donnée, en dehors des gardes de Direction, à Madame Catherine HARDY, Coordonnatrice Générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques, et chargée des relations avec les usagers, de la qualité et de la gestion des risques, pour signer les conventions de stages paramédicaux.

#### **Article 2**

Toute subdélégation donne lieu à la rédaction d'une décision spécifique.

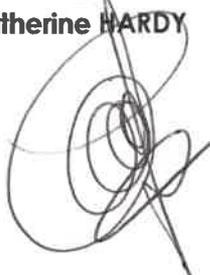
**Article 3**

La présente décision est publiée au Recueil des Actes Administratifs.

**Article 4**

La présente décision prendra effet à compter du 29 décembre 2022.

**SPECIMEN DE LA SIGNATURE  
Catherine HARDY**



Fait à Saint-Lizier, le 29 décembre 2022

**Marie DUNYACH  
Directrice par intérim**

